

Etude de l'impact économique de l'Activité Physique et Sportive (APS) sur l'entreprise, le salarié et la société civile

Une étude réalisée par le MEDEF ET LE CNOSF en septembre 2015 sur l'étude de l'impact économique de l'activité physique et sportive sur l'entreprise, le salarié et la société civile a déterminé les points suivants :

Résultats principaux :

- ✓ **De 1 à 14% d'amélioration de rentabilité nette de l'entreprise selon l'intensité du sport proposé de faible à importante (engagement et réalisation)**

L'absentéisme et le coût de remplacement d'un salarié vont déterminer une perte financière. (P)

Le rapport sera amélioré par l'offre d'APS et permettra un gain de productivité pour l'entreprise. Avec une intensité de la pratique sportive modérée et un niveau d'engagement faible de l'entreprise le rapport Q/P présente une **augmentation de la productivité de + de 5%**. En effet, la motivation, la sérénité (moins de stress) et l'aptitude physique du salarié grâce à l'APS vont déterminer une quantité énergétique au travail. (Q)

L'activité physique et sportive améliore aussi la qualité du management relationnel, l'engagement des salariés, la qualité du travail et crée un climat social favorable **améliorant la productivité**. Elle est donc un outil **d'enrichissement personnel et de développement de la pensée créatrice**.

Le Sport est enfin **créateur de valeurs** : Esprit d'équipe, Santé, Energie, Partage, Emotion et peut être développer dans votre entreprise avec des experts intervenant en toute sécurité.

- ✓ **De 7 à 9% d'économie de santé pour la société civile selon l'activité proposée**

Une compilation des travaux scientifiques permet de rendre compte qu'une pratique d'activité physique et sportive est bonne **pour la société civile**.

- Diminution des dépenses de maladies
- Diminution des dépenses liées aux arrêts de travail
- Dépenses évitées liée à la dépendance
- Diminution du risque de mortalité précoce

- ✓ **De 5 à 7% d'économies pour le salarié**

Les bénéfices **pour le salarié** sont :

- Moins de maladies
- Réduction des dépenses liées aux arrêts de travail
- Economie liée à la pratique d'un APS, celle-ci étant supportée par l'entreprise
- Recul de l'âge de la dépendance

